# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT SUR L'U.H.C.D.

Les réservations se font à partir de 12h00, par appel entre le médecin demandeur et le médecin de l'UHCD.

Le médecin de l'UHCD (75928) valide l'entrée et informe les infirmiers(ères). Les infirmiers(ères) utilisent le tableau de réservation pour répartir les patients en fonction des secteurs et de la raison d'hospitalisation.

# Les admissions sont sous la responsabilité du médecin de l'UHCD exclusivement

Les entrées peuvent se faire à tout moment.

Sur un transfert de nuit, l'entrée doit se faire avant 8h00. Si ce n'est pas possible, le patient reste sur l'A.M.T. Il est réévalué par le médecin de l'A.M.T. qui valide ou non le maintien du transfert.

# TYPOLOGIE DES PATIENTS PRÉSENTS SUR L'U.H.C.D. - U.TOX

## U.Tox.

Patient accepté	Patient refusé
Transfert du déchocage et des urgences de Purpan	Transfert de Rangueil ou d'un centre pénitentiaire
Glasgow 13 minimum	Patient agité, contentionné, agressif
Patient stable	Patient psychiatrique sans intoxication
Intoxication médicamenteuse ou surdosage	Patient en refus d'hospitalisation
Intoxication éthylique	Intoxication aux cardiotropes
Intoxication au monoxyde de carbone (CO)	Patient sous P.S.E. d'anexate (> 5 ml/h)
Surveillance anaphylaxie	Patient avec 2 P.S.E. d'antidotes

## U.H.C.D.

Patient accepté	Patient refusé
Surveillance avant retour sur le lieu de vie prévu dans les	Patient en post-opératoire ou venant d'une autre unité du
24h00	C.H.U.
Surveillance ou examens complémentaires avant	Patient somatique en provenance de réanimation ou du
orientation	déchocage
Patient en attente d'hospitalisation sur une spécialité	Patient relevant d'une spécialité d'organe si une
	hospitalisation en service traditionnel ou un hébergement
un secteur traditionnel (S.M.I.T. et gériatrie)	sont possibles
Patients en limitation et arrêt des thérapeutiques actives	Patient non stable (hors LATA)
(2 lits « LATA »)	Patient non stable (nois LAIA)
	Patient nécessitant une surveillance hémodynamique
	scopée sous P.S.E.

## PRÉSENCE MÉDICALE

Un médecin est joignable H-24 pour les patients de l'U.H.C.D. (médecin de l'U.H.C.D. ou médecin de la S.A.U.V. selon les heures): 056177 5929

- Médecin U.H.C.D.: 75928 (8h00-18h00) - Médecin S.A.U.V.: 75665 (18h00-8h00)

> Dr Corinne SAYAG Médecin responsable de l'U.H.C.D. - U.Tox

Marie-Pierre JAOUEN Cadre de santé

S.A.U. – Purpan – C.H.U. de Toulouse / U.H.C.D.-U.Tox

Novembre 2019